

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION
DU CONSEIL METROPOLITAIN**

■ **Présentation du Rapport d'Activité 2018 du Délégué de Service Public pour les parkings Verdun et Port de Plaisance et sa mise à l'eau à la Ciotat – DSP n° 2015-160 SAGS**

1. Compte rendu technique

a. Présentation

Les parcs Verdun (205 places) et Port de plaisance (282 places dont 28 dédiées aux voitures avec remorques) sont gérés par la société SAGS depuis la notification du Contrat de Délégation de Service Public (DSP) en affermage le 15 mai 2018 pour une durée de dix ans. Le contrat inclus également la cale de mise à l'eau du parc Port de plaisance.

b. Ouverture et gardiennage

Le parc Verdun présente des horaires d'ouverture différents découpés selon les périodes de l'année. Ce découpage est établi de la façon suivante :

- Octobre à avril : de 7h à 20h du lundi au samedi et jusqu'à 18h le dimanche ;
- Mai, juin et septembre : de 7h à 20h du lundi au dimanche ;
- Juillet et août : de 7h à minuit du lundi au dimanche.

Le parc Port de Plaisance est ouvert en permanence et payant du 1^{er} Mai au 30 Septembre et est gratuit le reste de l'année. L'accès à la mise à l'eau est payant et règlementé du 1^{er} Mai au 30 Septembre et est gratuit durant le reste de l'année.

c. Equipes et outils de maintenance

L'équipe d'exploitation-maintenance mise en place représente en moyenne 4,63 équivalents temps plein (ETP) pour les deux parcs. L'équipe locale est composée d'un responsable d'exploitation et de deux agents d'exploitation travaillant à temps plein. L'effectif augmente de trois agents saisonniers durant les mois de mai, juin et septembre et de cinq agents saisonniers pour les mois de juillet et août. En dehors des horaires de travail du personnel, les parcs sont gérés de manière centralisée via le centre de télégestion de Mâcon. Certaines opérations de maintenance sont sous-traitées à un prestataire externe.

SAGS dispose d'un logiciel pour la gestion des abonnés ainsi qu'un logiciel de centralisation IV PARK permettant de centraliser l'ensemble des alarmes techniques et de sécurité des deux parcs, l'interphonie et le système de péage.

d. Travaux de maintenance et contrôles

La gestion des installations techniques est assurée par la mise en place de divers contrats de maintenance.

Les investissements représentent 386 k€ HT en 2018, répartis de manière presque égale entre les deux parkings. Ces investissements correspondent essentiellement à l'équipement du site, au déploiement du matériel de péage et aux travaux de génie civil associés.

2. Compte rendu financier

a. Tarifs

Au parking Verdun, la grille tarifaire prévoit une première demi-heure de stationnement gratuit. Le prix de la première heure s'élève à 1,20 € et le tarif journée à 15 €.

Le parking du Port de Plaisance présente une grille tarifaire proposant aussi une première demi-heure gratuite. Cette grille prévoit aussi une tarification spécifique pour les véhicules disposant d'une remorque. Du 1^{er} octobre au 30 avril, ce parking est gratuit.

Enfin, ce parking est doté d'une cale de mise à l'eau qui est payante du 1^{er} mai au 30 septembre. Le tarif de la mise à l'eau s'élève à 5 €.

Les formules de forfaits et d'abonnements sont diverses, les tarifs d'abonnement étant adaptés pour les résidents et s'élèvent à 40 € TTC par mois et 400 € TTC par an.

En ce début de contrat, la grille tarifaire correspond exactement à celle prévue lors de la signature dudit contrat.

b. Chiffre d'affaires global

Le chiffre d'affaires global de la délégation de service public s'est élevé à 366 k€ HT, et ce pour une année partielle, car l'exploitation a commencé au 16 mai 2018. Le chiffre d'affaires est réparti pour moitié entre les deux parkings.

c. Aspects commerciaux – Verdun

Le chiffre d'affaires du parking Verdun s'est élevé à 177 k€ HT en 2018.

La fréquentation s'élève à 81 282 entrées horaires payantes, avec un ticket moyen de 1,57 € TTC.

En moyenne, ce parc affichait une fréquentation moyenne de 235 abonnés par mois, et 133 forfaits souscrits mensuellement. Ce parc dispose aussi de 50 places amodiées au profit des locataires d'UNICIL. Ces amodiations s'achèveront en avril 2021.

Le chiffre d'affaires par place s'élève à 929 € HT.

d. Aspects commerciaux – Port de plaisance

Le chiffre d'affaires du parking du Port de Plaisance a atteint 188 k€ HT en 2018.

La période d'exploitation payante était restreinte, puisqu'elle s'étale du 1^{er} mai au 30 septembre. La date d'attribution du contrat ainsi que le déploiement du matériel de péage ont eu un impact sur le montant des recettes enregistré sur ce parc.

La cale de mise à l'eau a généré 7,1 k€ HT de recettes, soit 4% du chiffre d'affaires.

La fréquentation s'élève à 63 615 entrées horaires payantes, dont près de la moitié a été réalisée durant le mois d'août, avec un ticket moyen sur l'année de 3,21 € TTC.

En moyenne, ce parc affiche une fréquentation abonnés qui s'élève à 45 abonnés par mois en moyenne.

Le chiffre d'affaires par place s'élève à 668 € HT.

e. Analyse financière de la délégation

Les charges d'exploitation représentent 323 k€ HT. Elles étaient évaluées à 381 k€ HT lors de la signature du contrat, pour une période d'exploitation de neuf mois, donc plus longue.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les charges de personnel, pour 35% du chiffre d'affaires, soit 128 k€ HT,
- les charges d'exploitation-maintenance représentent 16% du chiffre d'affaires, soit 59k€ HT,
- les frais généraux correspondent à 9% du chiffre d'affaires, soit 31 k€ HT.

27% du chiffre d'affaires est reversé à la Métropole sous forme de redevances fixe et variable, soit 99,5 k€ HT dont 24,4 k€ HT pour la redevance variable.

Les charges d'exploitation, hors redevances, correspondent à 459 € HT par place.

L'excédent brut d'exploitation atteint 45 k€, soit 12% du chiffre d'affaires.

Après amortissements de 18 k€, frais financiers de 1,0 k€, provisions pour 3,5 k€ et impôts sur les sociétés de 6,2 k€, le résultat net ressort à 16,0 k€, soit 4% du chiffre d'affaires. Ce résultat net était attendu à 7,4 k€ dans les comptes d'exploitation prévisionnels.

3. Qualité du service

a. Description des services

SAGS propose, entre autre, les services suivants : prêt de vélos, espace de stationnement spécifique pour les véhicules avec remorques ou pour les deux roues, accueil des véhicules électriques.

b. Modes de paiement

Les deux parcs proposent plusieurs modes de paiement au sein des deux parcs. Le site internet de SAGS permet de réserver et de payer un abonnement par internet.

c. Réclamations

Le rapport d'activité 2018 du Délégué ne donne pas d'information concernant les éventuelles réclamations intervenues durant l'année.

d. Evènements marquants

Le rapport d'activité 2018 du délégué ne relate pas d'évènement marquant ayant eu lieu durant l'année et ne donne pas d'information sur d'éventuels actes de vandalisme ou cas

d'expulsion. Pourtant le parking du Port de Plaisance a fait l'objet d'occupation intempestive au sein de la mise à l'eau qui a donné lieu à des poursuites des services de police.

4. Conclusion générale

En cette première année d'exploitation partielle, les deux parkings présentant des caractéristiques notablement différentes, ont pu établir un premier résultat faible mais positif, ne remettant pas en cause l'exploitation et les investissements qu'il reste à mener par le délégataire.

Le parking Verdun présente des recettes meilleures que celles qui étaient attendues. En effet, le ticket moyen est plus élevé que celui calculé initialement par le délégataire, et ce, en considérant une période d'exploitation plus courte que prévue, alors que le parking du Port de plaisance, présente des recettes inférieures aux prévisions.

Ainsi, le résultat net apparaît légèrement supérieur à celui projeté.



AIX MARSEILLE PROVENCE

Délégation de service public

C O M P T E R E N D U A N N U E L

2 0 1 8

s i t e d e L a C i o t a t

Table des matières

1.	Descriptif du service public.....	3
1.1	Le service et son organisation	3
1.1.1.	Un service ouvert à la vie locale.....	3
1.1.2.	Les tarifs	4
1.1.3.	L'organisation du service	8
1.2.	Les moyens techniques.....	9
2.	L'activité et l'économie du service	12
2.1	La fréquentation	12
2.1.1.	Les horaires.....	12
2.1.2.	Les abonnés et vente de forfaits	14
2.2.	Les recettes	16
2.2.1.	Le parc Verdun	16
2.2.2.	Le parc Port de Plaisance.....	18
2.2.3.	Les recettes totales	19
2.3	L'excédent brut d'exploitation	20
2.4	Les investissements	21
2.4.1	Investissements nouveaux	21
2.4.2	Gros entretien et rénovation	21
2.4.3	Patrimoine de la délégation	22
2.5	Le compte de résultat	23
3.	La charte qualité	25
4.	Le développement durable	26
5.	Plan de communication	29
3	Conclusions et prévisions.....	36

SAGS s'est vu confier par la métropole Aix Marseille Provence la délégation du service public du stationnement payant des parkings Verdun et Port de Plaisance ainsi que sa cale de mise à l'eau.

L'exploitation a démarré le 19 mai 2018 pour une durée de 10 ans.

Le présent compte rendu retrace l'activité économique et financière du service public du stationnement et précise les conditions d'exercice et de qualité du service rendu pour la période du 19 mai 2018 au 31 décembre 2018.

1. Descriptif du service public

1.1 Le service et son organisation

1.1.1. Un service ouvert à la vie locale

Les horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement du service du stationnement doivent correspondre aux besoins des principaux générateurs identifiés pour chaque secteur et, pouvoir évoluer selon les jours et en fonction des événements particuliers.

Le parking Port de Plaisance

Le stationnement est proposé payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du 1^{er} Mai au 30 Septembre.

Le parking Verdun

Nous proposons une ouverture du parking Verdun à la clientèle horaire :

- *Du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures et le dimanche et jours fériés de 7 heures à 18 heures pour les mois d'octobre à avril.*
- *Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures pour les mois de mai, juin, septembre.*
- *Du lundi au dimanche de 7 heures à minuit en juillet et aout*

Le plan de stationnement est constitué au 14 mai 2018 :

- *Parking en ouvrage Verdun : 205 places*
- *Parking en enclos Port de Plaisance : 254 places + 28 places dédiées aux voitures avec remorques*
- *Cale de mise à l'eau du Port de Plaisance*

L'offre totale de stationnement gérée est donc de 587 places.

1.1.2. Les tarifs

Parking Verdun

Plage payante 24h / 24h

Abonnements

Tarifs abonnements résidents (personne habitant dans un rayon de 500 m autour des parkings)		VERDUN
Résident mensuel		40,00 €
Résident semestriel		216,00 €
Résident annuel		400,00 €
Résident semestriel 5j/7		216,00 €
Résident annuel 5j/7		400,00 €
Abonnement travail (5 jours /7)		VERDUN
Abonnement travail (5j/7) du 1/05 au 30/09 mensuel		40,00 €
Abonnement travail (5j/7) du 1/5 au 30/9 saison		200,00 €
Tarifs abonnements standards		VERDUN
Standard mensuel		50,00 €
Standard semestriel		270,00 €
Standard annuel		504,00 €
motos mensuel		30,00 €
motos semestriel		62,00 €
motos annuel		300,00 €
Standard électrique		35,00 €
Mises à disposition place parc VERDUN		VERDUN
Mise à disposition d'une place du 1er octobre au 30 mai		10,00 €
Mise à disposition d'une place du 1er juin au 30 septembre		15,00 €

Visiteurs horaires :

Tarifs horaires Journée (7h-20h)		VERDUN	
de 0 à 15 minutes	gratuit	7 heures	7,50 €
30 minutes	gratuit	7h15	7,70 €
45 minutes	0,60 €	7h30	7,80 €
1 heure	1,20 €	7h45	7,90 €
1h15	1,50 €	8 heures	8,00 €
1h30	1,80 €	8h15	8,20 €
1h45	2,10 €	8h30	8,30 €
2 heures	2,30 €	8h45	8,40 €
2h15	2,60 €	9 heures	8,50 €
2h30	2,90 €	9h15	8,70 €
2h45	3,20 €	9h30	8,80 €
3 heures	3,40 €	9h45	8,90 €
3h15	3,70 €	10 heures	9,00 €
3h30	4,00 €	10h15	9,20 €
3h45	4,30 €	10h30	9,30 €
4 heures	4,50 €	10h45	9,40 €
4h15	4,80 €	11 heures	9,50 €
4h30	5,10 €	11h15	9,70 €
4h45	5,30 €	11h30	9,80 €
5 heures	5,50 €	11h45	9,90 €
5h15	5,80 €	12 heures	10,00 €
5h30	6,10 €	13 heures	11,00 €
5h45	6,30 €	14 heures	12,00 €
6 heures	6,50 €	15 heures	13,00 €
6h15	6,80 €	16 heures	14,00 €
6h30	7,10 €	de 17 h à 24 h	15,00 €
6h45	7,30 €		

Forfaits

Forfaits	VERDUN
Forfait touristique 3 jours	20,00 €
Forfait touristique 1 semaine	25,00 €
Forfait touristique 15 jours	62,00 €
Forfait touristique > 15 jours	5,00€ /jr supp.

Port de Plaisance

Plage payante 24h / 24h du 01/05 au 30/09

Abonnements

Tarifs abonnements résidents (personne habitant dans un rayon de 500 m autour des parkings)		PORT DE PLAISANCE
Résident mensuel		40,00 €
Résident semestriel		190,00 €

Abonnement travail (5 jours /7)		PORT DE PLAISANCE
Abonnement travail (5j/7) du 1/05 au 30/09 mensuel		15,00 €
Abonnement travail (5j/7) du 1/5 au 30/9 saison		75,00 €

Visiteurs horaires :

Tarifs horaires Journée (7h-20h)	PORT DE PLAISANCE				
	voiture seule Eté du 01/05 au 30/09	voiture + remorque Eté du 01/05 au 30/09			
de 0 à 15 minutes	gratuit	gratuit	7 heures	13,50 €	29,00 €
30 minutes	gratuit	gratuit	7h15	14,00 €	29,00 €
45 minutes	1,00 €	1,50 €	7h30	14,50 €	29,00 €
1 heure	1,50 €	3,00 €	7h45	15,00 €	29,00 €
1h15	2,00 €	4,50 €	8 heures	15,50 €	29,00 €
1h30	2,50 €	6,00 €	8h15	16,00 €	29,00 €
1h45	3,00 €	7,50 €	8h30	16,50 €	29,00 €
2 heures	3,50 €	9,00 €	8h45	17,00 €	29,00 €
2h15	4,00 €	10,00 €	9 heures	17,50 €	29,00 €
2h30	4,50 €	11,00 €	9h15	18,00 €	29,00 €
2h45	5,00 €	12,00 €	9h30	19,00 €	29,00 €
3 heures	5,50 €	13,00 €	9h45	19,50 €	29,00 €
3h15	6,00 €	14,00 €	10 heures	20,00 €	29,00 €
3h30	6,50 €	15,00 €	10h15	20,00 €	29,00 €
3h45	7,00 €	16,00 €	10h30	20,00 €	29,00 €
4 heures	7,50 €	17,00 €	10h45	20,00 €	29,00 €
4h15	8,00 €	18,00 €	11 heures	20,00 €	29,00 €
4h30	8,50 €	19,00 €	11h15	20,00 €	29,00 €
4h45	9,00 €	20,00 €	11h30	20,00 €	29,00 €
5 heures	9,50 €	21,00 €	11h45	20,00 €	29,00 €
5h15	10,00 €	22,00 €	12 heures	20,00 €	30,00 €
5h30	10,50 €	23,00 €	13 heures	20,00 €	30,00 €
5h45	11,00 €	24,00 €	14 heures	20,00 €	30,00 €
6 heures	11,50 €	25,00 €	15 heures	20,00 €	30,00 €
6h15	12,00 €	26,00 €	16 heures	20,00 €	30,00 €
6h30	12,50 €	27,00 €	de 17 h à 24 h	20,00 €	30,00 €
6h45	13,00 €	28,00 €			

Forfaits

Forfaits	PORT DE PLAISANCE
Mise à l'eau	5,00 €

Forfaits	PORT DE PLAISANCE
Location place / jour enclos port du 1/10 au 30/04	10,00 €
Location / semaine enclos port du 1/10 au 30/04	60,00 €
Location place / jour enclos port du 1/05 au 30/09	20,00 €
Location / semaine enclos port 1/05 au 30/09	120,00 €

1.1.3. L'organisation du service

Les moyens humains sur le site



L'encadrement de l'ensemble du personnel, la responsabilité du fonctionnement des parcs et de la qualité du service et nos exigences de proximité avec la collectivité, nous conduisent à proposer la constitution d'une structure locale composée d'un responsable d'exploitation et de 2 agents d'exploitation à temps plein. A cette équipe à l'année s'ajoutent des agents saisonniers, 3 en mai, juin et septembre et 5 en juillet et août.

Les tâches de chacun des agents d'encadrement et de maîtrise permettent de répondre aux obligations locales.

Responsable d'exploitation : Agent de Maîtrise

- Encadrement de l'ensemble des agents du site,
- Responsable de l'organisation du site,
- Responsable du suivi du budget de l'ensemble des parcs et responsable de l'encaissement des recettes,
- Assure le contact permanent avec la collectivité (services techniques, ...),
- Contrôle interne de la qualité sur les parcs,
- Responsable de la stratégie d'amélioration de la fréquentation des parcs,
- Etablie le suivi d'exploitation,
- Assure le lien entre l'exploitation du site et les moyens et méthodes mis en œuvre par SAGS sur d'autres sites.

Un **agent technique** est spécifiquement chargé de l'entretien et de la maintenance des équipements et d'effectuer les opérations de maintenance préventive et curative sur les équipements des parcs en ouvrage.

Un **agent d'exploitation** est plus particulièrement chargé des tâches d'entretien et de nettoyage des parkings.

Les agents saisonniers répondent au surcroît d'activité et à l'élargissement des horaires de présence :

Les horaires de présence du personnel

	Verdun	Port de Plaisance	Commentaire
Octobre à avril	Du lundi au samedi de 7	Pas de présence de	Parking du port de

inclus	heures à 20 heures Le dimanche de 7 heures à 18 heures	personnel Sauf les week end pour la gestion de la mise à l'eau, de 7 heures à 20 heures	plaisance gratuit
Mai, juin, Septembre	Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures	Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures	
Juillet et aout	Du lundi au dimanche de 7 heures à minuit	Du lundi au dimanche de 6 heures à minuit	Présence élargie pour permettre une ouverture des parkings durant les marchés nocturnes.

L'effectif est donc le suivant

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr	octobre	novembre	décembre
verdun	3	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3	3
port de plaisance				0,57	3	3	4	4	3			
total	3	3	3	3,571429	6	6	8	8	6	3	3	3
ETP annuel	0,250	0,250	0,250	0,298	0,500	0,500	0,667	0,667	0,500	0,250	0,250	0,250
Total ETP	4,63											

1.2. Les moyens techniques

Les moyens locaux

Les moyens techniques suivants sont mis à disposition des services d'exploitation :

- Un véhicule technique électrique,
- Trois téléphones mobiles,
- 1 auto-laveuse,
- 1 nettoyeur haute pression,
- Équipement informatique,
- Le logiciel pour la gestion des abonnés,
- Logiciel de centralisation IV PARK

La supervision

Nous avons équipé les deux parcs de stationnement de dispositifs de centralisation permettant de centraliser l'ensemble des alarmes techniques et de sécurité, l'interphonie et le système de péage (système IV PARK). Ce système permet en particulier de prendre la main sur le site depuis les parkings Verdun ou Port de Plaisance, sur l'ensemble des parcs. En dehors des heures de présence de personnel, les parcs sont centralisés sur notre centre de télégestion de Mâcon.

La plupart des appels sont gérés à distance (95% des appels et des dysfonctionnements peuvent se gérer à distance).

Dans tous les cas la réponse donnée à l'utilisateur se fera dans un délai inférieur à 5 minutes.

La gestion de l'astreinte

4 types de signalement peuvent être traités.

1 . Appel usager (soit appel d'interphonie, soit appel direct au numéro d'astreinte)

L'appel est traité par l'agent de supervision qui répond à l'utilisateur et peut résoudre le problème (statistiquement 95% des cas) à distance.

Si un déplacement est nécessaire, en dehors des horaires de présence de notre personnel, un agent de l'entreprise de sécurité se déplacera sur le site dans un délai maximum de 15 minutes.

L'action de cet agent sera de débloquent l'utilisateur (ouverture de portail, ouverture de barrière) et de remonter à notre agent de supervision le problème rencontré. En cas de panne bloquante pour le fonctionnement du parking (coupure de courant, dysfonctionnement de l'ensemble des équipements de péage...) un agent d'astreinte de SAGS se déplacera sur le site pour mener une action corrective. Le délai d'intervention sera de 1 heure maximum. Toutefois l'utilisateur aura été « libéré ».

2 . Remontée d'un dysfonctionnement technique

Le dysfonctionnement est identifié à distance. Si une intervention est nécessaire sur le site, un déplacement par un agent SAGS est déclenché. LE temps d'intervention sera différent selon l'urgence. Le délai sera identique au point 1 pour un dysfonctionnement bloquant.

3 . Alarme

En cas de déclenchement d'une alarme incendie, l'agent de supervision contactera les services de secours et déclenchera l'intervention d'un agent SAGS 24h/24. Le service de l'entreprise de sécurité interviendra de nuit dans un délai de 15 minutes pour la levée de doute.

4 . Problème de sécurité

En cas de risque sur la sécurité (détection à distance d'individus indésirables...) l'agent de supervision pourra prévenir les forces de police locales et déclenchera une intervention de l'entreprise de sécurité.

La sous-traitance

Certaines opérations seront sous-traitées pour des raisons techniques ou d'efficacité.

L'ensemble de nos actions de sous-traitance passera par une évaluation technique des fournisseurs selon des critères de qualité spécifiques et nécessitera une mise en concurrence.

Pour permettre un bon fonctionnement des équipements des parcs, des contrats de maintenance préventive et curative seront passés avec les fournisseurs, notamment pour les équipements de contrôle d'accès et de paiement. Notre expérience et nos relations avec les fournisseurs d'équipements dans d'autres villes nous permettront d'obtenir les conditions d'intervention plus favorables.

👉 **Entretien préventif des équipements :**

Nos techniciens sont formés pour intervenir sur le matériel de contrôle d'accès et de paiement de toute marque.

Certains possèdent les habilitations nécessaires aux interventions sur les matériels électriques (équipements).

L'entretien régulier des équipements est réalisé par des agents qualifiés.

Les horodateurs font l'objet d'un contrôle quotidien dans le cadre de tournées d'entretien.

Nos équipes techniques assurent une visite d'entretien préventif des équipements au moins 4 fois par an par équipement.

👉 **Entretien curatif, si nécessaire :**

Les dépannages sont effectués dès que le défaut a été constaté ou signalé et ce pendant toute la durée journalière de fonctionnement des parkings.

L'intervention auprès des usagers se fait dans un premier temps par phonie et si le problème ne peut se régler que par le déplacement du technicien, celui-ci doit s'effectuer au maximum dans les 15 minutes qui suivent l'appel.

L'intervention suite à panne ou à accident s'effectue dans les deux heures suivantes.

Dans le cadre d'un contrat de maintenance conclu avec le fournisseur des équipements, un délai de réparation est garanti. Pendant ce délai un sous-ensemble équivalent sera mis à disposition pendant toute la durée d'indisponibilité.

Les sous-ensembles adressés au fournisseur pour réparation seront suivis par numéro de série. Afin de préserver l'intégrité du parc de matériel, il sera imposé au fournisseur le renvoi de la pièce adressée (sauf échange standard lié à une panne irréparable).

Dès réception de la pièce réparée, celle-ci sera installée dans son parc d'origine.

Cette gestion nous permet de suivre l'état du parc et de programmer les renouvellements en fonction de l'ancienneté des appareils.

Un stock de pièces détachées sera constitué pour permettre une réparation sans délai du matériel et ce quel que soit le dysfonctionnement rencontré.

Enfin, des sociétés de contrôle seront mandatées pour assurer les vérifications périodiques des équipements (maintenance des ascenseurs, de la ventilation, des détecteurs incendie...).

2. L'activité et l'économie du service

2.1 La fréquentation

2.1.1. Les horaires

Parc Verdun

	Offre		Nombre d'entrées horaires		Ticket moyen		Nombre d'entrées / places / jours (rotation horaire)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Janvier								
Février								
Mars								
Avril								
Mai	4 720		6 132		1,35 €		1,30	
Juin	8 850		13 433		1,38 €		1,52	
Juillet	9 145		11 250		2,16 €		1,23	
Août	9 145		10 001		2,33 €		1,09	
Septembre	8 850		11 452		1,61 €		1,29	
Octobre	9 145		9 723		1,38 €		1,06	
Novembre	8 850		9 965		1,19 €		1,13	
Décembre	9 145		9 326		1,19 €		1,02	
Moyenne	8 481		10 160		1,57 €		1,21	

Le nombre d'entrées sur le parc Verdun est de 10 160 du 19/05/2018 au 31/12/2018. ;

Parc Port de Plaisance

	Offre		Nombre d'entrées horaires		Ticket moyen		Nombre d'entrées / places / jours (rotation horaire)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Janvier								
Février								
Mars								
Avril								
Mai	4 064		438		2,77 €		0,11	
Juin	5 334		492		3,59 €		0,09	
Juillet	6 858		15 901		3,75 €		2,32	
Août	7 874		29 754		3,77 €		3,78	
Septembre	7 620		17 030		2,17 €		2,23	
Octobre								
Novembre								
Décembre								
Moyenne	6 350		12 723		3,21 €		1,71	

Le nombre d'entrées horaires sur le parc Port de Plaisance en 2018 est de 12 723.

2.1.2. Les abonnés et vente de forfaits

Parc Verdun

Abonnés actifs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Résident Mensuel					225	62	62	62	60	59	58	58	81
Résident Semestriel					0	12	12	12	12	12	10	12	12
Résident Annuel					0	63	63	63	63	63	63	63	63
Résident Semestriel 5j/7					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résident Annuel 5j/7					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Standard Mensuel					0	13	13	13	12	12	8	10	12
Standard Semestriel					0	3	3	3	3	3	4	3	3
Standard Annuel					0	31	31	31	31	31	31	31	31
Moto Mensuel					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moto Semestriel					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moto Annuel					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Standard Electrique					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amodiés					48	48	47	48	49	49	49	49	48
Total 2018					273	232	231	232	230	229	223	226	235
Total 2017													

Forfaits	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Touristique 3 jours					0	31	44	94	46	11	5	9	34
Touristique 1 semaine					49	73	170	305	86	49	27	30	99
Touristique 15 jours					0	1	5	1	2	0	1	0	2
Touristique > 15 jours					0	3	5	3	2	5	4	4	4
Total Forfaits vendus 2018					49	108	224	403	136	65	37	43	133
Total Forfaits vendus 2017													

Port de Plaisance

Abonnés actifs	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Résident Mensuel					30	20	15	12	10	0	0	0	17
Résident Semestriel					0	10	16	16	16	0	0	0	15
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel					0	6	6	4	2	0	0	0	5
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison					0	14	14	16	16	0	0	0	15
Total 2018					30	50	51	48	44	0	0	0	45
Total 2017													

Forfaits	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Location place / jour enclos port du 1/10 au 30/04					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Location / semaine enclos port du 1/10 au 30/04					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Location place / jour enclos port du 1/05 au 30/09					0	0	0	0	0	0	0	0	0
Location / semaine enclos port du 1/05 au 30/09					0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total Forfaits vendus 2018					0	0	0	1	0	0	0	0	1
Total Forfaits vendus 2017													

Autres ventes

	Tickets Perdus	Badges perdus	Total 2018	Total 2017
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai	120,00 €	20,00 €	140,00 €	
Juin	180,00 €	20,00 €	200,00 €	
Juillet	420,00 €	0,00 €	420,00 €	
Août	60,00 €	0,00 €	60,00 €	
Septembre	180,00 €	20,00 €	200,00 €	
Octobre	240,00 €	0,00 €	240,00 €	
Novembre	240,00 €	60,00 €	300,00 €	
Décembre	270,00 €	20,00 €	290,00 €	
Cumul / Moy.	1 710,00 €	140,00 €	1 850,00 €	

CA Total

	CA Total				Recette / place / jour payant			
	2018	2017	Ecart / N-1	Prévisionnel	Ecart / Bud	2018	2017	Evolution
Janvier								
Février								
Mars								
Avril								
Mai	11 064,67 €			27 222,50 €	↓ -59,4%	2,34 €		
Juin	63 486,80 €	12 630,00 €	↑ 402,7%	27 222,50 €	↑ 133,2%	7,17 €		
Juillet	39 975,60 €	14 353,46 €	↑ 178,5%	27 222,50 €	↑ 46,8%	4,37 €		
Août	36 153,50 €	16 982,30 €	↑ 112,9%	27 222,50 €	↑ 32,8%	3,95 €		
Septembre	24 997,50 €	14 186,00 €	↑ 76,2%	27 222,50 €	→ -8,2%	2,82 €		
Octobre	18 674,20 €	14 358,20 €	↑ 30,1%	27 222,50 €	↓ -31,4%	2,04 €		
Novembre	16 842,20 €	11 466,50 €	↑ 46,9%	27 222,50 €	↓ -38,1%	1,90 €		
Décembre	17 346,20 €	11 452,00 €	↑ 51,5%	27 222,50 €	↓ -36,3%	1,90 €		
Cumul / Moy.	228 540,67 €	95 428,46 €	↑ 139,5%	217 780,00 €	→ 4,9%	3,31 €		

Le CA prévisionnel 2018 défini au CEP est calculé pour 9 mois sur la base de : 138 680€ (117 000 entrées) pour les horaires, 73 500€ pour les abonnements et 5 600€ pour les Forfaits et autres ventes

2.2.2. Le parc Port de Plaisance

Horaires et Mise à l'eau

	Horaires	Mise à l'eau	Total 2018	Total 2017
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai	1 212,30 €	100,00 €	1 312,30 €	
Juin	1 767,80 €	1 720,00 €	3 487,80 €	
Juillet	59 652,30 €	2 606,05 €	62 258,35 €	
Août	112 140,50 €	2 970,00 €	115 110,50 €	
Septembre	36 972,50 €	1 085,00 €	38 057,50 €	
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Cumul	211 745,40 €	8 481,05 €	220 226,45 €	

Forfaits

	Location Place enclos port du 1/10 au 30/04		Location Place enclos port du 1/05 au 30/09		Total 2018	Total 2017
	jour	semaine	jour	semaine		
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Juin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Juillet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Août	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €	
Septembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Octobre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Novembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Décembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Cumul	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €	

Ventes d'abonnements

	Résident		Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09		Total 2018	Total lissé 2018	Total 2017	Total lissé 2017
	Mensuel	Sem.	Mensuel	Saison				
Janvier								
Février								
Mars								
Avril								
Mai	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €		
Juin	800,00 €	315,00 €	90,00 €	750,00 €	1 955,00 €	1 077,50 €		
Juillet	600,00 €	0,00 €	90,00 €	50,00 €	740,00 €	894,17 €		
Août	480,00 €	0,00 €	70,00 €	0,00 €	550,00 €	754,17 €		
Septembre	400,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	430,00 €	634,17 €		
Octobre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52,50 €		
Novembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52,50 €		
Décembre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Cumul	4 280,00 €	315,00 €	280,00 €	800,00 €	5 675,00 €	5 465,00 €		

CA Total

	CA Total					Recette / place / jour payant		
	2018	2017	Ecart / N-1	Prévisionnel	Ecart / Bud	2018	2017	Evolution
Janvier								
Février								
Mars								
Avril								
Mai	3 312,30 €			41 725,01 €	↓ -92,1%	0,70 €		
Juin	5 442,80 €			48 679,18 €	↓ -88,8%	0,62 €		
Juillet	62 998,35 €			104 312,52 €	↓ -39,6%	6,89 €		
Août	115 780,50 €			104 312,52 €	↑ 11,0%	12,66 €		
Septembre	38 487,50 €			48 679,18 €	↓ -20,9%	4,35 €		
Octobre	0,00 €			- €		0,00 €		
Novembre	0,00 €			- €		0,00 €		
Décembre	0,00 €			- €		0,00 €		
Cumul / Moy	226 021,45 €			347 708,40 €	↓ -35,0%	3,15 €		

2.2.3. Les recettes totales

Total				
CA théorique 2018	CA théorique 2017	Ecart / N-1	Prévisionnel 2018	Ecart / Bud
14 376,97 €			68 947,51 €	↓ -79%
68 929,60 €	12 630,00 €	↑ 446%	75 901,68 €	→ -9%
102 973,95 €	14 353,46 €	↑ 617,4%	131 535,02 €	↓ -22%
151 934,00 €	16 982,30 €	↑ 794,7%	131 535,02 €	↑ 16%
63 485,00 €	14 186,00 €	↑ 347,5%	75 901,68 €	↓ -16%
18 674,20 €	14 358,20 €	↑ 30,1%	27 222,50 €	↓ -31%
16 842,20 €	11 466,50 €	↑ 46,9%	27 222,50 €	↓ -38%
17 346,20 €	11 452,00 €	↑ 51,5%	27 222,50 €	↓ -36%
454 562,12 €	95 428,46 €	↑ 376%	565 488,40 €	↓ -20%

La recette totale pour l'année 2018 se porte à 454 562.12 € .
 L'écart avec le budget prévisionnel de -20 % s'explique en partie par le démarrage tardif du parking Port de Plaisance.

2.3 L'excédent brut d'exploitation

Parc de stationnement :	LA CIOTAT	ADMINISTRATION	VERDUN	PORT DE PLAISANCE	31/12/2018
Société Concessionnaires :	SAGS LA CIOTAT				
COMpte DE RESULTAT DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AU 31/12/18					
<i>Montant exprimé en € HT</i>					
PRODUITS D'EXPLOITATION DE LA DSP					
Recettes voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes horaires	0,00	104 966,99	177 064,65	282 031,64	282 031,64
Recettes Abonnements	0,00	47 437,31	4 669,58	52 106,89	52 106,89
Autres recettes (chèques parkings...)	0,00	24 609,25	7 163,37	31 772,62	31 772,62
Contribution financière de la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Refacturation entretien des espaces communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des activités annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DU PARC DE STATIONNEMENT	0,00	177 013,55	188 897,60	365 911,15	365 911,15
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Remboursement assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions pour grosses réparations et rénovations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	0,00	1 945,77	0,00	1 945,77	1 945,77
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	178 959,32	188 897,60	367 856,92	367 856,92
					0,00
Energie, consommables	548,16	27 083,50	1 724,98	29 356,64	29 356,64
Location	0,00	0,00	2 740,84	2 740,84	2 740,84
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	2 292,22	8 605,82	2 870,50	13 768,54	13 768,54
Charges de rénovation	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00
Assurances	0,00	11,46	213,06	224,52	224,52
Honoraires et autres services extérieurs (dont gardiennage parking)	262,72	108,91	0,00	371,63	371,63
Rémunération du personnel	0,00	57 948,02	37 186,04	95 134,06	95 134,06
Charges Sociales	0,00	21 472,58	11 628,66	33 101,24	33 101,24
Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges de fonctionnement	3 778,13	5 842,00	3 142,66	12 762,79	12 762,79
Contribution éco territoriale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes diverses	0,00	3 481,41	1 039,68	4 521,09	4 521,09
Redevance et frais de contrôle pour la délégation	99 448,00	0,00	0,00	99 448,00	99 448,00
Charges de structure (divers)	31 520,81	0,69	0,00	31 521,50	31 521,50
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	137 855,04	124 554,39	60 546,42	322 955,85	322 955,85
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-137 855,04	54 404,93	128 351,18	44 901,07	44 901,07

2.4 Les investissements

2.4.1 Investissements nouveaux

En 2018 nous avons réalisés des investissements pour un total de 386 035 €, détaillés dans le tableau ci-dessous.

2.4.2 Gros entretien et rénovation

Sans objet en 2018.

2.4.3 Patrimoine de la délégation

Port de Plaisance						
Nature d'immobilisation	Valeur d'origine	Date de mise en service	Amortissement Antérieur	Amortissement exercice	Total amorti	VNC au 31/12/2018
Génie civile	85 416,44 €	2018	0,00 €	4 341,00 €	4 341,00 €	81 075,44 €
GTC	1 557,00 €	2018	0,00 €	8,00 €	8,00 €	1 549,00 €
Jalonnement	13 360,00 €	2018	0,00 €	721,00 €	721,00 €	12 639,00 €
Jalonnement dynamique	590,00 €	2018	0,00 €	32,00 €	32,00 €	558,00 €
Matériel de péage	43 699,92 €	2018	0,00 €	2 501,00 €	2 501,00 €	41 198,92 €
Mobilier urbain	1 964,04 €	2018	0,00 €	119,00 €	119,00 €	1 845,04 €
Réseau informatique (parefeu / VPN)	1 892,11 €	2018	0,00 €	124,00 €	124,00 €	1 768,11 €
Signalétique	6 233,37 €	2018	0,00 €	333,00 €	333,00 €	5 900,37 €
Vidéoprotection / matériel de péage / jalonnement dynamique	40 920,88 €	2018	0,00 €	2 152,00 €	2 152,00 €	38 768,88 €
TOTAL	195 633,76 €		0,00 €	10 331,00 €	10 331,00 €	185 302,76 €
Verdun						
Nature d'immobilisation	Valeur d'origine	Date de mise en service	Amortissement Antérieur	Amortissement exercice	Total amorti	VNC au 31/12/2018
Autolaveuse	8 896,00 €	2018	0,00 €	780,00 €	780,00 €	8 116,00 €
Climatisation	1 920,83 €	2018	0,00 €	55,00 €	55,00 €	1 865,83 €
Compteuse	569,82 €	2018	0,00 €	62,00 €	62,00 €	507,82 €
Dévoisement échappement groupe électrogène	1 238,00 €	2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 238,00 €
Etudes	7 309,03 €	2018	0,00 €	3,00 €	3,00 €	7 306,03 €
GTC	37 491,00 €	2018	0,00 €	548,00 €	548,00 €	36 943,00 €
Matériel de péage	129 783,02 €	2018	0,00 €	6 356,00 €	6 356,00 €	123 427,02 €
Réseau informatique (parefeu / VPN)	1 892,11 €	2018	0,00 €	124,00 €	124,00 €	1 768,11 €
Vidéoprotection	1 301,20 €	2018	0,00 €	16,00 €	16,00 €	1 285,20 €
TOTAL	190 401,01 €		0,00 €	7 944,00 €	7 944,00 €	182 457,01 €
TOTAL	386 034,77 €		0,00 €	18 275,00 €	18 275,00 €	367 759,77 €

Les investissements ont été financés en capital et par emprunt. Le montant total emprunté s'est élevé à 650 000 euros

2.5 Le compte de résultat

Parc de stationnement :	LA CIOTAT	31/12/2018
Société Concessionnaires :	SAGS LA CIOTAT	
COMpte DE RESULTAT DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AU 31/12/18		
<i>Montant exprimé en € HT</i>		
PRODUITS D'EXPLOITATION DE LA DSP		
Recettes voirie		0,00
Recettes horaires		282 031,64
Recettes Abonnements		52 106,89
Autres recettes (chèques parkings...)		31 772,62
Contribution financière de la collectivité		0,00
Refacturation entretien des espaces communs		0,00
Produits des activités annexes		0,00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DU PARC DE STATIONNEMENT		365 911,15
Subvention d'Exploitation		0,00
Remboursement assurance		0,00
Reprises sur provisions et transfert de charges		0,00
Reprises sur provisions pour grosses réparations et rénovations		0,00
Produits divers		1 945,77
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		367 856,92
Energie, consommables		0,00
Location		29 356,64
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)		2 740,84
Charges de rénovation		13 768,54
Assurances		5,00
Honoraires et autres services extérieurs (dont gardiennage parking)		224,52
Rémunération du personnel		371,63
Charges Sociales		95 134,06
Autres charges de personnel		33 101,24
Autres charges de fonctionnement		0,00
Contribution éco territoriale		12 762,79
Taxes foncières		0,00
Taxes diverses		0,00
Redevance et frais de contrôle pour la délégation		4 521,09
Charges de structure (divers)		99 448,00
TOTAL DES CHARGES DIRECTES		31 521,50
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		322 955,85
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		18 275,00
Annuité d'investissement		0,00
Dotations aux provisions sur charges à répartir		0,00
Dotations aux provisions pour grosses réparations		0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges		3 467,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		21 742,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		344 697,85
RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP		23 159,07
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers sur les flux de l'exercice		0,00
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières sur les flux de l'exercice		983,09
RESULTAT FINANCIER		-983,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		0,00
Produits exceptionnels sur opération en capital		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		0,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital		0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0,00
RESULTAT D'EXERCICE DE LA DSP		22 175,98
IMPOTS S/LES BENEFICES		6 209,00
RESULTAT NET		15 966,98

L'exercice 2018 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 15 967€.

Le montant de la redevance s'élève à 99 448 € dont 24 389€ de redevance variable.

En effet le chiffre d'affaires du stationnement permet de dégager une redevance variable celui-ci étant supérieur au seuil de redevance.

Le seuil de redevance contractuel est de 530 000 HT actualisable, soit 335 424.66 € proratisé au nombre de jours d'exploitation pour l'année2018.

3. La charte qualité

Nos objectifs de qualités font l'objet d'une démarche qualité engagée sur l'ensemble de nos sites d'exploitation.

Une grille qualité conçue par SAGS est établie pour chaque parc et pour la voirie pour définir les exigences d'intervention en terme de délais, de quantité et de qualité pour cinq grands thèmes, la surveillance, la sécurité, la propreté, l'accueil, le fonctionnement technique.

Cette grille est jointe en annexe au mémoire d'exploitation.

Le responsable d'exploitation et son adjoint seront responsables du respect de ces critères sur l'ensemble des parcs.

Le contrôle de la qualité comprend quatre volets. :

- Le contrôle continu en interne,
- Le contrôle ponctuel en interne,
- Le contrôle ponctuel de la collectivité
- Le contrôle par l'utilisateur



Le contrôle continu consiste pour chaque agent à établir une fiche de prise de poste à chaque prise de quart, contresignée par l'équipe précédente, établissant le niveau des interventions quotidiennes à réaliser.

Le contrôle continu interne consiste à vérifier l'ensemble des critères de la grille qualité à termes réguliers (au plus 1 fois par trimestre).

Le contrôle de la collectivité, lui permet, sur la base de la grille qualité, de juger sur des critères objectifs, de la qualité du service.

Enfin, un contrôle de satisfaction des usagers est entrepris une fois par semestre pour les abonnés et une fois par an pour les horaires.

Pour les premiers le contrôle passe par un questionnaire donné ou envoyé lors du paiement de l'abonnement, le second consiste en un sondage des horaires dans le parking, sur une ou des journées de référence. Les questionnaires sont préalablement soumis pour avis à la collectivité.

4. Le développement durable

SAGS est une société familiale, indépendante des grands groupes. Sa stratégie de développement est uniquement axée sur le service et **aucun objectif de versement de dividende minimum n'est exigé des actionnaires.**

L'actionnariat de SAGS est stable et composé exclusivement des membres de la famille DIRX.

Cette stabilité nous a permis de développer une véritable politique de développement durable orientée sur ses trois axes.



Développement durable car social

Les hommes sont au cœur de notre activité de service. Comment parler de valeurs communes, de culture d'entreprise sans mettre au centre de nos préoccupations les questions sociales, les questions du bien-être au travail, les questions environnementales.

Dans notre métier où nos collaborateurs sont répartis sur plus de 20 sites, où nous devons parfois intégrer des salariés venant de groupes concurrents lorsque nous remportons un appel d'offres, le développement d'un esprit d'entreprise demande une attention forte...

Nos actions sont multiples :

- participation aux œuvres sociales du comité d'entreprises,
- des aides financières ponctuelles à des salariés en difficulté,
- reconnaissance du mérite individuelle et règle interne de promotion (
- amélioration des locaux d'exploitation pour un plus grand confort des agents d'exploitation
- pour nos salariés saisonniers, logements individuels,..
- ...

En 2011 nous avons également expérimenté l'ouverture de 30% du capital de notre filiale marseillaise aux salariés de ce site.

Pour LA CIOTAT, le personnel bénéficiera de tous les avantages donnés aux salariés de SAGS.

En outre, le personnel de La Ciotat bénéficiera d'un accord d'intéressement spécifique qui permettra de l'intéresser directement aux résultats en matière de qualité de service et de résultat financier.



Développement durable car citoyen

Notre activité de gestion de service public nous donne le devoir d'être exemplaire par nos engagements.

Nous accordons une attention particulière, dans nos recrutements et dans les évolutions de carrière, au respect de la diversité, de l'égalité entre les hommes et les femmes à la place des personnes handicapées.

Nous avons mis en application de nouvelles actions innovantes comme :

- Sélection de projets avec l'appui financier aux associations dans lesquelles un de nos salariés serait membre du bureau de façon à encourager nos collaborateurs qui s'engagent dans une action collective et citoyenne (entre 200 et 500€ par an et par collaborateur)



Développement durable dans une logique écologique

Il y a encore beaucoup à faire beaucoup à apprendre et à transmettre pour que les questions de défense de l'environnement se diffusent et que des gestes souvent simples deviennent naturels...

Les actions de SAGS sont réelles.



Que ce soit en matière de gestion en faisant l'acquisition de véhicules électriques, en limitant nos consommations d'énergie dans les parkings en systématisant le tri et le recyclage des déchets ou en matière d'exploitation en créant des offres tarifaires pour les véhicules les moins polluants, en développant des services de prêt de vélo en créant des espaces de stationnement pour les 2 roues, nous essayons d'inciter nos équipes à agir dans une démarche éco responsable.



SAGS a inauguré en 2012 son nouveau siège social.



Son mode constructif, sa performance énergétique montrent notre engagement en la matière :

- Structure en béton assurant l'inertie thermique
- Murs ossature bois
- Isolation mural de 26cm en ouate de cellulose
- Pompe A Chaleur réversible
- Châssis motorisés pour rafraîchir naturellement les locaux
- Brise soleil et Débord de toit
- Peinture labellisée écologique
- Ventilation par Centrale de Traitement d'Air
- Panneaux Photovoltaïques (78m²)
- Réalisation du Parking et de l'accès en pavés
 - avec 44% de la surface végétalisée
 - ainsi 75% des espaces extérieurs sont perméables

Les résultats obtenus sont à la hauteur des attentes :

- Energie de fonctionnement : 14 625kwh/an
- Energie de production : 10 400kwh/an
- Résultat final du test de perméabilité à l'air : Q4pa-surf = 0,395 m³/(h.m²) pour une valeur cible = 0,6m³

Les objectifs concrets pour LA CIOTAT :

- Réduire la consommation d'énergie dans les parkings

- Installer des détecteurs de présence et des dispositifs d'asservissement de l'éclairage en fonction de la présence et de la luminosité dans le parking Verdun
- Remplacement de l'éclairage et des BAES par des éclairage à LED pour objectif de réduire la consommation d'électricité de 30% minimum
- Assure un entretien permanent de la détection CO et des ventilateurs pour éviter les déclenchements intempestifs

👉 Gestion des déchets

- Assurer le tri systématique des déchets
- Pour les consommables électriques (batteries, fluos...) et pour les sous ensembles électroniques, reprise systématique par le fournisseur

👉 Les achats

- Intégration d'un critère développement durable dans nos appels d'offres
- Choix de papier recyclé ou PEFC
- Choix de produits de nettoyage plus respectueux de l'environnement
- Négociation avec EDF d'un tarif énergies renouvelables
- Remplacement progressif des éclairages par des systèmes moins consommateurs d'énergie
- **Notre véhicule de service sera un véhicule électrique (kangoo ZE)**

👉 Les travaux

- Protocole de gestion des déchets négocié avec les entreprises
- Choix de produits « écologiques » dans la mesure du possible... (peintures...)

👉 Les services

- **Création d'un tarif réduit pour les véhicules électriques (abonnement 70%)**

5. Plan de communication

La communication passe par différents supports :

- La communication permanente : signalétique et information
- La communication ponctuelle sous forme de « publicité »,



L'information des usagers

A l'intérieur des parcs la communication permanente consiste à afficher ce qui est fait. Quelques actions simples seront mises en place :

- Affichage des tarifs en entrée de parc et sur les lieux de paiement
- Affichage du règlement intérieur à proximité de l'accueil
- Affichage des principales règles de fonctionnement de l'ouvrage dans tous les accès piétons



- Affichage des règles de qualité de service,
- Affichage des heures de nettoyage dans les lieux de passage (accès piétons, toilettes)
- ...

Une information très visible sera donnée aux utilisateurs de la cale de mise à l'eau. Une première information sera donnée à l'entrée du parking et une seconde au niveau des bâtiments d'accueil.

La communication

SAGS s'associera à AMP et à la ville pour la réalisation de campagnes de communication globales.

Exemples de visuels de communication :



Des campagnes spécifiques au stationnement seront portées par SAGS. Ces campagnes pourront soit être globales soit être réservées à une niche. Toute la communication sera réalisée en étroite partenariat avec les deux collectivités.

Le type d'actions qui peuvent être réalisées :

- Edition de dépliants d'information sur le stationnement (guide annuel du stationnement)

Exemple de dépliant :



- Campagnes conjointes avec les commerçants (distribution de chèques parkings par exemple) – affichage, dépliants
- Communication régulière dans le périodique municipal.

Nous assurons des actions de promotion du parking auprès des commerçants du centre-ville et des marchés.

Ainsi nous proposons de mettre en œuvre des opérations chèque parking d'un genre nouveau : les Points parking... Afin de maximiser la diffusion de nos tickets, nous les donnons aux commerçants. Chaque ticket a une valeur argent qui peut être définie en fonction des besoins du commerçant (0.5€, 1€, 2€ ...). Les tickets utilisés par les clients ne seront facturés au commerçant qu'à l'utilisation... Ainsi, nous pouvons offrir un service de chèques parkings à tous les commerçants, sans question de volume, en appliquant le tarif voté par la collectivité. L'expérience montre que le taux d'utilisation est inférieur à 30%. Ainsi, pour 100 tickets offerts par le commerçant, seul 30 en moyenne lui sont refacturés.

Le stationnement doit accompagner des actions engagées par les commerçants (fête du commerce, braderie, ...).

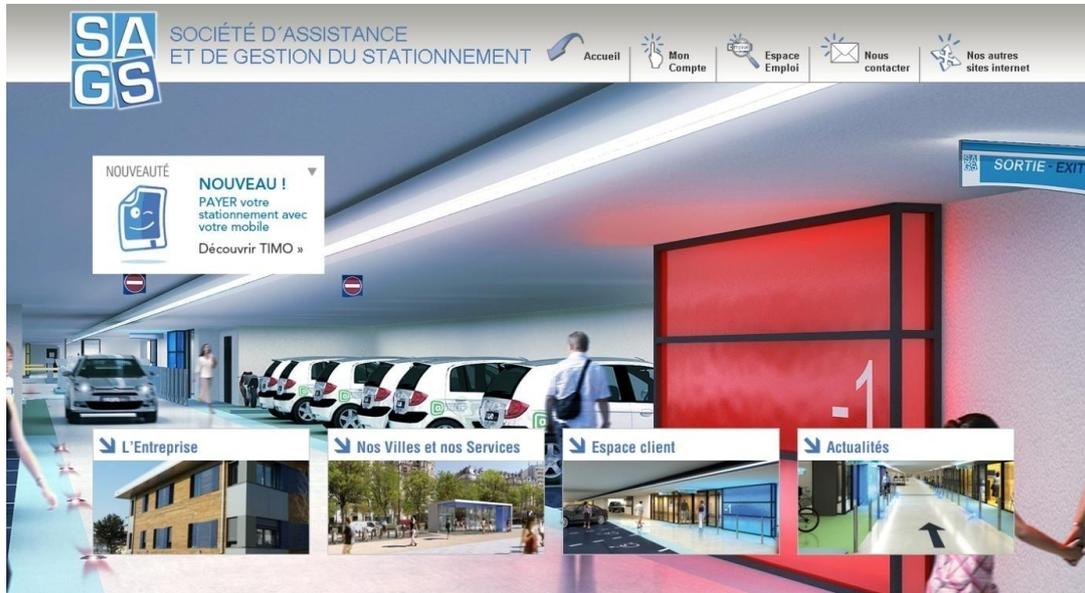
Nous effectuerons également des opérations de communication auprès des résidents et riverains pour promouvoir les offres d'abonnements et les solutions de stationnement pour les 2 roues motorisés et les vélos (diffusion de dépliants en boîtes aux lettres, rencontre avec les commerçants et employeurs du quartier...).

Enfin, une politique de communication « digitale » sera engagée. Elle visera à promouvoir les parkings de la commune sur les sites internet de réservation et notamment sur Google.



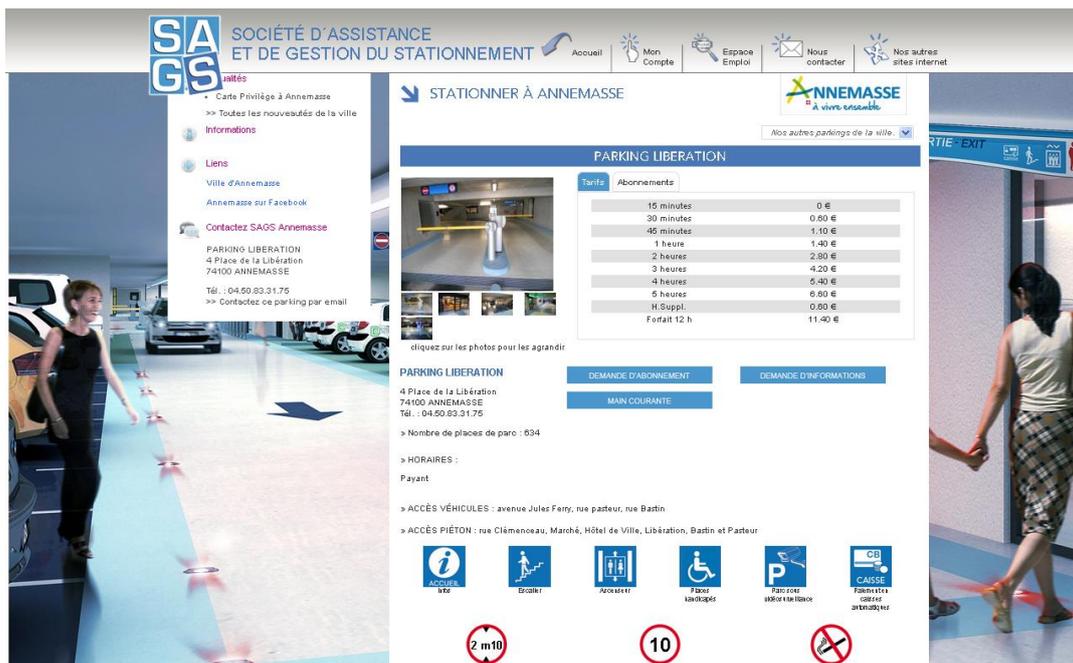
positionner les parkings en tête de recherche sur des moteurs comme ou sur des applications comme .

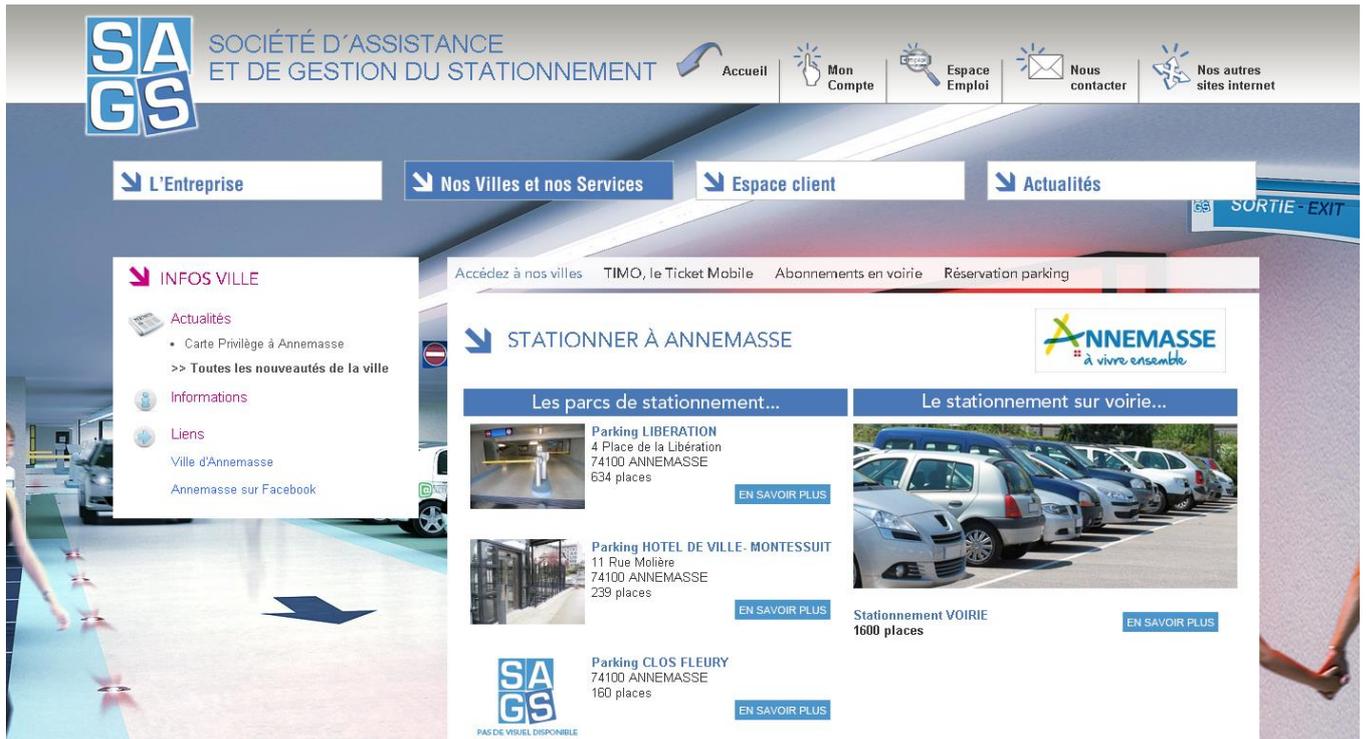
En outre, SAGS a ouvert en juin 2013 son site internet rénové. Après avoir été le premier exploitant présent sur internet en 1997, SAGS a restructuré son site.
www.sags.fr.



Ce site est destiné à nos clients automobilistes. Nous présentons pour chacun de nos parcs, ses tarifs, et les services particuliers proposés. En outre, un lien direct avec le site internet de la ville est affiché.

Exemple de page du site internet SAGS (ville d'Annemasse) :





Ce site internet permet de réserver un abonnement et de payer en ligne son renouvellement.
Pour le stationnement sur voirie, un service permettant de payer son abonnement sera mis en service.

Enfin concernant la promotion touristique, nous allons démarcher les hébergeurs situés à proximité pour leur proposer la mise en avant du parking et des offres pour

leur clientèle. Nous pourrions proposer aux hôteliers et propriétaires de chambres d'hôtes des contrats de commercialisation qui leur permettront de réserver la place de parking pour leur clientèle. Nous avons mis en œuvre ce dispositif sur des sites touristiques de montagne comme Val d'Isère et La Plagne avec un grand succès. Enfin, nous rencontrerons les acteurs du tourisme (office de tourisme, port ...) de façon à ce que nos offres soient mises en avant sur les sites internet et proposées dans les espaces d'information (notamment pour l'office de tourisme).

Le plan pluriannuel de communication

1. 2018 :
 - Mise en place des nouveaux services,
 - communication globale sur le plan de stationnement et les objectifs de la collectivité (mise en payant port de plaisance par contrôle d'accès),
 - premières actions de communication conjointes avec les commerçants
 - Mise en place de la communication digitale
 - Communication en phase travaux (site internet, affichage dans les parkings, communication chez les commerçants)
2. 2019 :
 - Valorisation des parkings rénovés, mise en avant « avant après ».
 - Action promotionnelle de type loterie pour mettre en avant les parkings rénovés
 - Mise en place d'offres promotionnelles pour capter de nouveaux abonnés.
 - Communication conjointe avec les commerçants
3. 2020 :
 - Poursuite des offres promotionnelles
 - actions conjointes avec les commerçants
4. ...

6. Conclusions et prévisions

Une année de démarrage marquée par des débuts d'exploitation tardifs sur le parking Port de Plaisance.

A noter que le changement était cependant majeur sur ce parc, à la fois de par l'installation du matériel de péage et de contrôle d'accès aux entrées et sortie du parc, mais également de par la mise en place d'une gestion suivie et payante de la cale de mise à l'eau.

Malgré tout, des recettes convenables sur la saison avec un parking Verdun qui est en progression par rapport à 2017.

Quelques problématiques au démarrage, comme tout nouveau contrat. Ces dernières ont été rapidement réglées grâce au travail des équipes de la Ville, des équipes de la Métropole et de celles de SAGS.

Une fin d'année 2018 qui annonce des travaux de rénovation importants au parking Verdun puisque tout sera refait à neuf (peintures, luminaires, local d'accueil).

Le guidage à la place y sera également mis en place.

L'année 2019 annonce elle aussi des changements importants, avec la mise en œuvre de la réservation en ligne notamment. Des abonnements complémentaires vont être mis en place sur le parking port de plaisance, pour satisfaire une clientèle locale notamment (abonnements résidents nuit)